

MAIRIE DE COGGIA



Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 23 mai 2025
N° 29

OBJET : Maintien des taux d'impôts locaux

Date de la convocation : 19/05/2025
Nombre de membres Composants l'Assemblée : 15
Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de membres présents : 09
Nombre de votants : 12
Quorum : 08
Secrétaire de séance
Madame BIFERALI
Martine

L'an deux mil vingt-cinq, et le vendredi 23 mai, à 16 heures, le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur AMPART Jean-Claude, 1^{er} adjoint au Maire.

Etaient présents : Monsieur COGGIA François, Monsieur AMPART Jean-Claude, Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Madame BIFERALI Martine, Monsieur SPADA Sébastien, Madame AIUTI Dominique, Madame LIBONATI Julie, Monsieur PASSALCQUA Jean-Louis, Madame ALFONSI Noelle.

Etaient absents : Monsieur MALATESTA Ludovic, Monsieur LAPORTE Bernard, Monsieur ALZAPIEDI Antoine, Monsieur FENECH Carmel, Monsieur RAFFALI Louis, Madame ANDREI Brigitte.

Absents représentés : Monsieur LAPORTE Bernard donne pouvoir à Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur FENECH Carmel donne pouvoir à Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis, Monsieur ALZAPIEDI Antoine donne pouvoir à Madame LIBONATI Julie.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20250523-047-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Le Président expose au Conseil Municipal qu'il est souhaitable de maintenir le taux d'imposition à l'identique de celui de l'exercice 2024, les taux s'établiront comme suit :

La taxe foncière du bâtie à 29,97%.

La taxe foncière du non-bâtie à 59,31%.

La taxe d'habitation à 20,98%.

La cotisation foncière des entreprises à 14,49%.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote par 12 voix POUR les taux ainsi définis.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre.**

Le Maire,

François COGGIA



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20250523-047-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation